

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 26 septembre 2023

- Ordre du Jour :
1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023 (n'est pas lu)**
 2. **Investissement complémentaire 2023 : demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment pour la petite enfance**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.3 Vote
 3. **Divers**

Monsieur Jérôme Jourdan ouvre la séance à 20h05 en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents. Il excuse Monsieur Daniel Borno, Président de la Commission financière, qui est convalescent.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'article 3 du Règlement d'application de la Loi sur les communes autorise l'enregistrement des délibérations de l'Assemblée. Ce sera le cas ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif communal.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet www.bossonnens.ch.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de l'ordre du jour, il est procédé à la nomination des scrutateurs. Mesdames Christine Charrière, Dominique Décosterd et Yvonne Schillsott, ainsi que Monsieur Wiktor Korewa sont désignés et dénombrent 89 personnes habilitées à voter.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, Monsieur Jourdan évoque le souvenir de deux citoyens décédés, à savoir Messieurs Marcel Prélaz et Yann Wydler. Une minute de silence est respectée à la mémoire des défunts.

Point 1 Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée tenue par le législatif le 22 mai 2023 était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Il n'est donc pas lu. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté par 87 oui et 2 abstentions.

Monsieur Jourdan remercie Madame Sandra Tâche pour sa rédaction.

Point 2 Investissement complémentaire 2023 : demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment pour la petite enfance

Monsieur Jourdan donne la parole à Monsieur Yves Martin, Conseiller communal en charge de l'accueil extrascolaire.

2.1 Présentation

Monsieur Martin débute en faisant le point sur la situation actuelle. Il cite les trois structures d'accueil de l'enfance se trouvant dans notre commune, à savoir la crèche privée Le Chat Botté, ainsi que les deux entités gérées par la commune, à savoir le groupe de jeux Scoubidou et l'accueil extrascolaire.

Il présente l'historique du dossier en précisant notamment qu'en 2018, l'Assemblée communale a accepté un crédit d'investissement permettant à la commune d'acquérir la

parcelle 37 RF, jouxtant le parking de l'école, ceci dans le but d'y construire un bâtiment pour la petite enfance.

Une enquête effectuée par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ayant pour but, conformément aux dispositions fédérales et cantonales, de vérifier que les conditions d'accueil offertes par la commune de Bossonnens permettent d'assurer le bien-être des enfants pris en charge, a relevé en particulier que l'AES manque de place. Cette situation nous oblige à faire manger une partie des enfants dans le couloir en-dessus de la salle de gym et de déplacer les plus jeunes au Scoubidou pour le repas.

Concernant la crèche, le SEJ relève que les locaux ne sont pas adaptés (manque de place pour les enfants et le personnel), que l'escalier menant au sous-sol est dangereux et que l'endroit au sous-sol pour la sieste des petits ne répond pas aux exigences minimales requises.

Après avoir déjà prolongé l'autorisation d'exploiter l'AES et la crèche en 2017, le SEJ l'a renouvelée en janvier 2023. Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2024. A cette date-là, la commune de Bossonnens ne pourra plus accueillir d'enfants à l'AES, ni à la crèche, à moins d'avoir trouvé une solution appropriée permettant une prolongation de l'autorisation jusqu'au 26 août 2026, dernier délai pour que les enfants emménagent dans le nouveau bâtiment.

Monsieur Martin fait ensuite part des motivations qui ont poussé le Conseil communal à aller de l'avant avec ce projet :

- Nécessité d'offrir un nombre suffisant de places d'accueil préscolaires et extrascolaires selon la LStE (loi sur les structures d'accueil extrafamiliales de jour).
- Locaux répondants aux exigences posées par le SEJ et par la LStE, tant pour les enfants que pour le personnel.
- Augmentation de l'offre d'accueil, pour la crèche de 15 à 25 places, pour l'AES de 50 à 60 places et pour le Scoubidou, de 15 à 20 places.
- Répartition possible entre les 3 entités en cas d'augmentation du nombre d'enfants d'une des structures.
- Synergies possibles entre le bâtiment de l'école et le nouveau bâtiment.
- Amélioration de la sécurité des enfants dans l'environnement proche de l'école.
- Nouveaux espaces de rangement.

Monsieur Martin précise qu'il serait idéal de déposer une demande de permis de construire à fin février 2024, pour pouvoir voter un crédit de construction en septembre 2024, ce qui permettrait le début de l'exploitation des locaux en août 2026.

Les conséquences d'un refus de l'Assemblée seraient les suivantes :

- Le SEJ ne renouvellera pas l'autorisation d'accueillir les enfants à l'Accueil extra-scolaire et à la crèche, qui prendra fin en octobre 2024.
- Pour l'accueil : Les enfants devront se déplacer dans un autre AES, p. ex. Attalens (pour autant qu'il y ait de la place). Frais de transport importants pour la Commune.
- Pour la crèche : Les parents devront trouver d'autres solutions pour le placement de leurs enfants.

Monsieur Jourdan remercie Monsieur Martin et donne la parole à M. Patrick Vallat, expert en marchés publics, qui épaula le Conseil communal dans la gestion de ce dossier.

Monsieur Vallat précise que les objectifs politiques du projet sont, notamment, de respecter les exigences du Label Minergie P et les directives d'éco-construction, de maximaliser l'utilisation du bois suisse, de tout mettre en œuvre pour que le projet soit opérationnel dès août 2026 et de faire en sorte de rester dans un budget maximal de CHF 4'370'000.00. Il détaille ensuite les différents postes du crédit d'étude qui se monte à CHF 382'000.00 TTC.

Il explique ensuite les raisons pour lesquelles le Conseil communal a privilégié la voie du crédit d'étude plutôt que de partir directement sur un crédit d'investissement :

- Il n'y a pas de certitude sur le budget de construction qui est dépendant du programme définitif des locaux, des attentes normatives de l'Etat de Fribourg et des nouvelles exigences constructives entrées en vigueur depuis 2021 (énergie, sécurité, géotechnique, physique du bâtiment, ...).
- Le crédit d'investissement qui sera voté en septembre / octobre 2024 sera élaboré sur la base d'une offre ferme d'entreprise générale, ce qui permettra d'éviter aujourd'hui de fausses promesses et de devoir revenir devant l'Assemblée pour demander une rallonge de crédit d'investissement en automne 2024. Garantie d'un prix définitif.

Il propose une réalisation en entreprise générale (procédure ouverte) car c'est la seule stratégie qui permettra de respecter l'échéance d'exploitation d'août 2026, ceci sur la base d'une autorisation de construire qui entrerait en force d'ici la fin de l'été 2024. De plus, une entreprise générale est particulièrement efficiente en termes de maîtrise des coûts et des délais. La commune peut soumettre une liste d'entreprises locales qui travailleraient en sous-traitance de l'entreprise générale. Elle possède, en outre, un droit de refus d'une entreprise sous-traitante proposée par l'entreprise générale et a la possibilité de fixer des pénalités dans le contrat en cas de retard d'exécution.

Nous pouvons adjuger le mandat d'architecte de gré à gré, car les honoraires pour les phases de prestations jusqu'à l'autorisation de construire ne dépassent pas le montant de CHF 150'000.00 HT, la valeur des prestations de l'étude de faisabilité n'entrant pas dans le calcul de la valeur-seuil du mandat d'architecte pour élaborer le projet. Le bureau Ducrest & Metzger a réalisé l'étude de faisabilité. Il peut donc reprendre de suite le dossier en profitant du travail effectué à ce jour, ce qui représente un gain de temps de 3 mois.

Les entreprises de construction locales peuvent s'annoncer à la commune d'ici fin mars 2024 afin de figurer sur une liste que les entreprises générales devront consulter. Elles peuvent aussi soumettre directement leurs offres aux entreprises générales qui répondront à l'appel d'offres (vers avril-mai 2024). Toutefois, ces dernières n'ont aucune obligation de les accepter, ce d'autant plus si les entreprises locales n'ont pas l'aptitude et/ou la capacité entrepreneuriales d'assumer les travaux. Elles ont également la possibilité de se constituer en consortium d'entreprises comme soumissionnaire lors de l'appel d'offres d'entreprises générales. Cela nécessite néanmoins d'avoir une capacité financière de solvabilité suffisante à même de fournir les garanties demandées (au moins 10% de la valeur de l'ouvrage).

Monsieur Jourdan remercie Monsieur Vallat et passe la parole à Monsieur Roger Metzger, du bureau Ducrest Metzger Architectes, auteur de l'avant-projet.

Monsieur Metzger présente l'étude de faisabilité faite en 2018 en précisant que cela reste un avant-projet et que des modifications peuvent encore y être apportées. Celle-ci a été réalisée en collaboration avec les utilisateurs du site qui ont fait part de leurs souhaits et en tenant compte des normes à respecter.

Le parking se situera au Nord, à l'extérieur du site scolaire. Une nouvelle place sera créée entre l'école et le nouveau bâtiment, ce qui sécurisera les enfants. A l'arrière, restent les espaces extérieurs avec le terrain de foot et le terrain de basket.

Le bâtiment, dont la structure est très simple et suffisamment solide pour pouvoir, en cas de besoin, accueillir un 3^{ème} étage (ce qui n'est pas nécessaire actuellement), comprend deux étages dont les espaces sont modulables. Il n'y pas de place perdue. L'avantage d'avoir des espaces modulables est qu'en cas de nécessité, à long terme, de réaffecter le bâtiment, il est possible de garder la structure, alors que l'intérieur reste utilisable et modifiable.

Monsieur Metzger décrit les plans des locaux en précisant que la crèche se trouvera au rez-de-chaussée afin de faciliter l'accès à l'extérieur pour les petits. Les enfants fréquentant le Scoubidou de 8h30 à 11h occuperont les locaux de l'AES puisque, pendant cette période les élèves sont à l'école. Un demi sous-sol est prévu pour les locaux techniques.

La surface nette du bâtiment sera de 653.50 m² et la surface brute de 785 m². Le calcul effectué pour connaître le montant de l'investissement est basé sur les cubes SIA, ce qui permet de comparer le prix avec des édifices similaires. Monsieur Metzger informe que le bâtiment représente un volume de 3'400 m³ alors que le volume d'une villa standard de 3 niveaux est de 800 m³.

Monsieur Jourdan remercie Monsieur Metzger et donne la parole à Madame Sabine Comisetti pour la partie financière.

Madame Comisetti précise que le crédit d'étude sera financé par les liquidités. Il n'y aura donc pas d'intérêt à charge de la commune. L'amortissement annuel obligatoire est de 3%. La construction du bâtiment était déjà intégrée à la planification financière présentée à l'Assemblée des budgets 2023. Elle sera mise à jour pour l'Assemblée des budgets 2024 avec les chiffres actuels que nous recevrons prochainement, en particulier en ce qui concerne la masse fiscale prévisible et les charges liées.

Monsieur Jourdan remercie Madame Comisetti et cède la parole à Madame Christel Prélaz, Vice-Présidente de la Commission financière.

2.2 Rapport et préavis de la Commission financière

Mme Christel Prélaz, Vice-Présidente, donne lecture du rapport de la Commission, qui a étudié, en date du 5 septembre 2023, en présence de Monsieur le Syndic, d'une délégation du Conseil communal et du boursier, la demande d'investissement complémentaire pour l'année 2023. A cette occasion, la Commission financière a reçu un rapport détaillé et a obtenu toutes les indications concernant ce futur investissement, soit un montant complémentaire financé par les liquidités courantes de CHF 382'000.00.

La Commission financière juge à l'unanimité cette dépense nécessaire. Dans la mesure où son financement est assuré par les liquidités de l'exercice 2023, elle recommande l'approbation de cet investissement complémentaire en 2023 tel que présenté.

Questions de l'Assemblée :

Madame Camille Rol demande quelles parties du bâtiment seront en bois, l'ossature ou le revêtement extérieur ?

Monsieur Vallat lui répond que nous allons essayer de maximaliser l'usage du bois tant pour ce qui est de la structure et des finitions. Il précise toutefois qu'il est possible que les normes concernant les mesures de défense incendie nous contraignent à réduire certains aspects de finition en bois.

Monsieur Pascal Dewarrat demande si le Conseil communal s'est assuré que la commune peut prendre en charge les frais financiers de l'investissement de 5 millions prévu pour la réalisation du bâtiment, qui devra être amorti sur une durée de 20 ans et que cela ne générera pas d'augmentation d'impôts.

Madame Comisetti l'informe que le Conseil communal a examiné la question et qu'il peut, en principe, garantir qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt durant les 3 ans à venir. Pour la suite, cela dépendra d'énormément de facteurs, notamment l'évolution de la masse fiscale, les charges liées actuelles et les projets de la Veveyse qui sont en cours. Il est donc difficile de se projeter au-delà de 3 ans.

2.3 Vote

Avant de passer au vote, conformément aux articles 21 et 65 de la loi sur les communes et 25 à 30 du règlement d'exécution de la ladite loi, qui traitent de la récusation en Assemblée communale, Monsieur Jourdan demande à Monsieur Roger Metzger de se récuser pour le vote de ce soir et de quitter la salle quelques minutes en attendant la fin des délibérations.

Un citoyen supplémentaire ayant rejoint la salle en cours de séance, le nombre de personnes habilitées à voter est toujours de 89, malgré la récusation de Monsieur Metzger.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, Monsieur Jourdan lui demande de se prononcer. L'investissement complémentaire 2023 concernant un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment pour la petite enfance est accepté par 86 oui et 3 abstentions. Monsieur Jourdan remercie les citoyens pour la confiance accordée au Conseil communal.

Point 3 Divers

Patrouilleurs scolaires

Monsieur Jourdan lit le courrier adressé aux parents en fin d'année scolaire concernant la sécurisation, par des patrouilleurs, du passage piétons proche du giratoire de la gare. Il informe que nous manquons cruellement d'effectifs et que nous sommes activement à la recherche de patrouilleurs et/ou patrouilleuses, ne serait-ce qu'une fois par semaine. La formation est assurée par la police cantonale fribourgeoise. Cette activité est rémunérée à raison de Fr. 40.00 l'heure ou Fr. 10.00 par patrouille. Les personnes intéressées à donner un peu de temps pour la sécurité des enfants du village peuvent s'adresser à l'administration communale.

Divers des citoyens

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jourdan lève l'Assemblée et remercie, au nom du Conseil communal, les citoyennes et citoyens pour leur présence et leur participation active. Il remercie également ses collègues du Conseil et de l'administration pour la préparation de cette assemblée ainsi que Monsieur Pierre-Alain Richoz et toutes les personnes qui ont préparé la salle et organisé l'apéritif.

Avant de passer à la partie conviviale de cette soirée, il donne la parole à Monsieur Marcos Pires Mendes, Vice-Syndic, pour des remerciements officiels à Madame Anne-Lyse Menoud et Monsieur Bruno Fischetti qui ont quitté le Conseil communal en date du 30 juin 2023.

Monsieur Pires Mendes remercie chaleureusement, au nom du Conseil communal, de l'administration et de tous les citoyennes et citoyens, notre ancienne Syndique, Madame Anne-Lyse Menoud et notre ancien Conseiller communal, Monsieur Bruno Fischetti, qui ont œuvré pour notre commune avec professionnalisme et passion, respectivement pendant 17 et 15 ans. Il relève le privilège d'avoir collaboré avec eux, la bonne entente et l'amitié forgée tout au long de ces années et leur souhaite une bonne retraite et beaucoup de bonheur à partager avec leurs familles respectives.

Monsieur Jourdan invite ensuite les participants à partager le verre de l'amitié et souhaite à chacun un bon retour dans son foyer.

La séance est levée à 21h06

Lu et approuvé le

Le Président

La secrétaire